

LE TEMPS PRESSE

**Rapport de mi-parcours sur les réalisations du
gouvernement fédéral en matière d'environnement**



mai 2018

INTRODUCTION

En 2015, le nouveau gouvernement fédéral est arrivé au pouvoir avec une bonne dose d'optimisme et de promesses. Le langage utilisé dans sa campagne avait éveillé les attentes de nombreux secteurs, notamment en ce qui concerne la promotion du développement durable au Canada.

Appuyée sur le thème « Changer ensemble », la plateforme électorale du Parti libéral comprenait un « Nouveau plan pour l'environnement et l'économie du Canada » de 14 pages dans lequel figuraient des engagements étayés par des faits et des données probantes sur les conditions environnementales dans l'ensemble du pays.

Après les élections, la plateforme a donné lieu à des lettres de mandat que le premier ministre a adressées aux membres de son Cabinet – lettres rendues publiques pour la première fois sur la scène politique fédérale. Ces lettres de mandat présentent un programme environnemental ambitieux qui comprend l'augmentation du nombre d'aires protégées afin de respecter les engagements internationaux, la réforme des principales lois environnementales, la lutte contre les changements climatiques et la réforme du cadre de réglementation des organismes de bienfaisance qui régit les activités de nombreux groupes environnementaux.

Il est indéniable que le nouveau gouvernement fédéral a pris des engagements sérieux et encourageants. Mais nous aimerions connaître les progrès accomplis à cet égard; et c'est pourquoi nous soulevons les questions suivantes : Comment et dans quelle mesure le gouvernement a-t-il respecté ses engagements en matière de protection de l'environnement? Quel est le bilan des réalisations et de ce qu'il reste à faire?

Le présent rapport tente de répondre à ces questions en proposant une comparaison entre les promesses effectuées et les mesures prises jusqu'à maintenant. En d'autres mots, notre évaluation ne porte pas sur les mesures que nous jugeons nécessaires, ni sur ce que la science nous dit qu'il faut faire, mais plutôt sur les promesses formulées par le gouvernement actuel.

Notre analyse porte sur sept grands enjeux. Nous les définissons, puis nous revenons sur les engagements pris à leur égard, pour ensuite faire le point sur les progrès réalisés, ou pas. Pour ce faire, nous avons analysé des lois et des projets de loi, des règlements et des politiques (versions préliminaire et finale), ainsi que les engagements financiers consacrés à la durabilité. De plus, nous avons sollicité les avis d'experts, examiné la couverture médiatique lorsque cela était justifié et formulé des commentaires généraux sur les enjeux en cause.

Nous avons ensuite attribué une note de 1 à 5 pour évaluer les progrès accomplis sur chaque enjeu en fonction des critères suivants :

Note de 5 : Accompli – engagement respecté; les résultats répondent aux attentes

Note de 4 : Progrès considérables – certaines questions stratégiques de fond en attente ou des problèmes de mise en œuvre à régler.

Note de 3 : Certains progrès – des lacunes sérieuses subsistent soit dans l'élaboration des politiques, soit dans les modalités de mise en œuvre.

Note de 2 : Nécessite une nette amélioration – peu de gestes concrets pour respecter l'engagement.

Note de 1 : Échec – rien n'a été fait pour respecter l'engagement.

SOMMAIRE ET NOTES



Vue d'ensemble

Dans de nombreux domaines, le Gouvernement a respecté en principe ses promesses électorales et les engagements des lettres de mandat. En revanche, leur exécution laisse parfois à désirer. Voici quelques éléments qui nous préoccupent :

- Les objectifs de réduction des émissions de carbone de l'Accord de Paris sont de plus en plus hors de portée et il est peu probable que le Canada atteigne ses objectifs climatiques insuffisamment ambitieux, car il persiste à accroître l'exploitation des sables bitumineux et la production pétrolière et gazière;
- Malgré des efforts renouvelés, le Canada n'est pas en voie d'atteindre les objectifs de protection des terres et des eaux douces, et des préoccupations subsistent quant aux normes de protection des milieux marins et terrestres;
- Les espèces en péril manquent de protection, en particulier les espèces parapluie comme le caribou forestier et l'épaulard;
- La législation en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement demande à être approfondie;
- La réforme du cadre juridique applicable aux organismes de bienfaisance est au point mort.

Voici par ailleurs des mesures prometteuses mises de l'avant par le gouvernement :

- les fonds consacrés à la conservation et à la lutte contre les changements climatiques;;
- la réforme de la *Loi sur les pêches*;
- le leadership et le financement renouvelés pour la protection des terres et des eaux intérieures;
- le soutien aux initiatives de conservation menées par les Autochtones;
- le respect des cibles de 2015 concernant la protection des milieux marins;
- la suspension des vérifications des organismes de bienfaisance pour des motifs politiques.

Nous entendons continuer notre collaboration avec le gouvernement fédéral dans la poursuite de son mandat avec le souci d'améliorer les conditions environnementales au Canada, de respecter nos engagements internationaux et d'investir judicieusement l'argent des contribuables dans des projets destinés à la conservation et à la lutte contre les changements climatiques.

Enjeu 1. Changements climatiques

L'Accord de Paris et les cibles nationales de réduction des émissions

Le Canada a été l'un des premiers signataires de l'Accord de Paris.

Note : 4 – progrès considérables – augmenter le degré d'ambition pour atteindre la cible existante, puis en fixer une nouvelle

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

Le Cadre respecte les engagements électoraux et les directives de la lettre de mandat du gouvernement. Toutefois, la réalisation de l'objectif national de réduction des émissions d'ici 2030 manque de précision, l'exécution est en retard et la coordination intergouvernementale doit être renforcée pour en assurer le succès

Note : 3 - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent.

Tarifification du carbone

Le gouvernement a présenté un avant-projet de loi sur la tarification du carbone à la Chambre des communes avec le projet de loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre. Nous avons bon espoir que le gouvernement fédéral veillera à ce que l'ensemble des provinces et des territoires se dotent de programmes pour répondre aux exigences en matière de tarification du carbone.

Note : 3 - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent quant à l'élaboration des politiques et aux modalités de mise en œuvre

Règlement sur le méthane

Le gouvernement du Canada s'est engagé à adopter un règlement visant à limiter les émissions de méthane néfastes et inutiles provenant des installations pétrolières et gazières (nouvelles et existantes) à l'échelle du pays. Nous avons hâte de collaborer avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que la réglementation soit mise en œuvre avec la plus grande rigueur et à ce que les règlements provinciaux sur le méthane soient tout aussi rigoureux, voire plus.

Note : 4 - progrès considérables

Norme sur les combustibles propres

Le cadre de réglementation pour la norme sur les combustibles propres avance bien. Toutefois, étant donné son importance, les échéances et les objectifs ne doivent pas faiblir. Qui plus est, les réductions des émissions qui en découlent doivent être crédibles.

Note : 3 - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent quant à l'élaboration des politiques et aux modalités de mise en œuvre

Stratégie pancanadienne sur les véhicules à émission zéro (VEZ)

Nous attendons avec grand intérêt l'achèvement de la stratégie du gouvernement en vue de la mise en œuvre des objectifs en matière de VEZ, et nous nous efforcerons de repousser toute résistance résiduelle de l'industrie aux cibles de vente ambitieuses de VEZ

Note : trop tôt pour attribuer une note

Règlement sur l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon

Étant donné les preuves accablantes sur la nécessité d'éliminer rapidement le charbon, le gouvernement fédéral doit demeurer vigilant et veiller à éliminer progressivement la production d'électricité à partir du

charbon ainsi qu'à ne pas négocier d'accords d'équivalence qui viendraient affaiblir la réglementation fédérale.
Note : 4 - des progrès considérables ont été réalisés. Le règlement final sera un document solide s'il demeure fondamentalement similaire à la version provisoire

Pipelines

Le gouvernement fédéral se montre favorable à la construction de plusieurs nouveaux pipelines pour le transport de pétrole des sables bitumineux. Même s'il a refusé le projet d'oléoduc de Northern Gateway, il a tout de même autorisé le projet d'oléoduc de Kinder Morgan et le projet de la ligne 3 d'Enbridge. En outre, il ne parvient tout simplement pas à démontrer comment les nouveaux pipelines sont conformes à ses objectifs climatiques, car ces projets entraîneront de 23 à 28 mégatonnes supplémentaires de pollution par le carbone.

Note : 2 - nécessite une nette amélioration

Règlement sur les hydrofluorocarbones

Le Canada a ratifié l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal et a publié son règlement intérieur final visant à éliminer progressivement les hydrofluorocarbones.

Note : 5 - engagement respecté

Élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles

Le gouvernement fédéral a éliminé deux petites subventions aux combustibles fossiles dans le Budget de 2017, mais a renouvelé le crédit d'impôt pour l'exploration minière. En outre, il n'a pas encore recensé les subventions qui demeurent en vigueur dans ce secteur, et n'a pas proposé une feuille de route pour indiquer les mesures qu'il entend prendre pour respecter son engagement d'éliminer complètement les subventions aux combustibles fossiles d'ici 2025.

Note : 2 - nécessite une nette amélioration

Les budgets fédéraux et les engagements financiers liés aux changements climatiques

Les budgets fédéraux de 2016, 2017 et 2018 ont prévu d'importants investissements dans les énergies propres, les technologies propres, le transport en commun, les infrastructures vertes et la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Nous sommes préoccupés par certains retards dans le financement des programmes, et soulignons que le Canada doit encore augmenter sa contribution au financement de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale.

Note : 4 - progrès considérables. L'allocation des fonds et le plan de travail permettront d'évaluer les retombées

Enjeu 2. Biodiversité et conservation des habitats

Espèces en péril

Nos accueillons favorablement les signes d'une accélération du processus d'évaluation des espèces, mais constatons que cette accélération est encore loin d'être suffisante, car la Loi n'a pas encore donné lieu à des changements significatifs dans le bien-être des espèces en péril au Canada. Le gouvernement fédéral a certes de bonnes intentions, mais il peut et doit faire mieux pour protéger les espèces en péril du Canada.

Note : 3 - certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent au chapitre de la mise en œuvre

Les aires protégées terrestres et en eaux intérieures

La nouvelle initiative intergouvernementale *En route vers 2020* est prometteuse. Toutefois, on craint toujours que les gouvernements tentent d'atteindre une part importante de l'objectif de 17 % en comptabilisant davantage de mesures de conservation existantes plutôt qu'en protégeant de nouvelles zones.

Note : 3 – certains progrès ont été accomplis, mais des lacunes sérieuses subsistent au chapitre de la mise en œuvre

Gestion des parcs nationaux

Près de la moitié des écosystèmes des parcs nationaux sont dans un état « passable » ou « médiocre ». Il est donc urgent que le ministère responsable des parcs adopte des orientations claires et prévoit le financement nécessaire pour recentrer Parcs Canada sur son mandat de conservation.

Note : 2 – nécessite une nette amélioration. Peu de mesures concrètes pour respecter l'engagement, mais la réponse de la ministre à la table ronde sur Parcs Canada pourrait améliorer la note

Aires marines protégées

Le gouvernement fédéral s'était engagé à protéger 5 % des milieux marins à la fin 2017. Il a dépassé cet objectif pour atteindre 7,7 % de protection de ces milieux. Toutefois, les groupes de conservation ont souligné que des mesures de protection plus strictes sont nécessaires pour protéger efficacement les écosystèmes marins du Canada et les espèces qui y vivent.

Note : 4 – progrès considérables. L'engagement de 2017 a été respecté, mais du travail reste à faire pour ce qui est de la qualité de la protection

Le Budget de 2018

L'ampleur de l'investissement de 1,3 milliard de dollars et l'appui aux initiatives de conservation menées par les Autochtones sont encourageants. De plus, les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres partenariats de conservation sont excellents. Peu de détails ont été diffusés quant à la méthode d'attribution des fonds, qui jouera un rôle clé pour assurer des résultats concrets en matière de conservation.

Note : 5 – engagement respecté. L'attribution des fonds et le plan de travail permettront de déterminer les retombées

Enjeu 3. Évaluation environnementale

Le projet de loi C-69 respecte l'engagement à mettre en place de nouveaux processus d'évaluation environnementale, mais ne parvient pas à rétablir la confiance du public et à faire en sorte que les décisions soient fondées sur la science et le savoir autochtone. Avant de légiférer sur le projet de loi C-69, il faut remédier aux graves lacunes qu'il comporte, et nous nous attendons à ce que le processus parlementaire puisse corriger ces lacunes.

Score: 2 - nécessite une nette amélioration; peu de mesures pour respecter l'engagement. Possibilité d'améliorer la loi au sein du Comité

Enjeu 4. Eau

Loi sur les pêches

Dans l'ensemble, le projet de loi C-68 rétablit la protection perdue dans les versions antérieures de la *Loi sur les pêches*.

Note : 4 - progrès considérable. Certaines questions politiques en suspens peuvent être réglées au sein du Comité

Loi sur les eaux navigables canadiennes

En adoptant une approche qui met trop l'accent sur la navigation et en permettant aux promoteurs ou au ministre (selon les circonstances) de contourner les exigences d'un processus d'approbation transparent, la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* ne parvient pas à respecter l'engagement pris.

Note : 2 - nécessite une nette amélioration; peu de mesures pour respecter l'engagement. Possibilité d'améliorer la loi au sein du Comité

Les Grands Lacs

Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement relativement faible pour les Grands Lacs, et son *Plan d'action pour le lac Érié* à participation volontaire est insuffisant.

Note : 2 - nécessite une nette amélioration; peu de mesures ont été prises pour respecter l'engagement : Nous ne comprenons pas comment ces mesures « renouvellent l'engagement à l'égard de la protection des Grands Lacs »

La Commission Cohen sur le saumon du fleuve Fraser

Bon nombre des recommandations de la Commission Cohen sont assorties d'échéances qui n'ont pas été respectées. Dans de nombreux cas, lorsque le gouvernement fédéral déclare avoir « assuré un suivi » des recommandations, il ne les a pas réellement mises en œuvre.

Note : 2 - nécessite une nette amélioration; peu de mesures concrètes ont été prises pour respecter l'engagement

Enjeu 5. Réforme de la LCPE

Nous nous attendons à ce que le gouvernement présente un projet de loi pour moderniser la LCPE ce printemps, que les modifications soient conformes aux recommandations du rapport du Comité permanent et que la nouvelle LCPE soit adoptée avant les prochaines élections.

Note : trop tôt pour attribuer une note. Cette dernière dépendra de la concrétisation du travail prometteur du Comité en projet de loi, de sa présentation en juin et de son adoption rapide

Enjeu 6. Réforme du cadre de réglementation des organismes de bienfaisance

Il existe un grand décalage entre la volonté politique de réformer le régime juridique des organismes de bienfaisance et les mesures prises jusqu'à présent. Nous espérons voir des résultats dans ce dossier au cours de la prochaine année.

Note : 2 - nécessite une nette amélioration

Enjeu 7. Participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques

Le gouvernement fédéral a établi une culture qui favorise les occasions de participation, le recours à des experts et la création de groupes et de comités multipartites.

Note : 5 – engagement respecté

Cette évaluation a été réalisée par un groupe d'organisations environnementales de premier plan au Canada. Les organisations ont seulement contribué aux sections qui relèvent de leur mandat.

